

DEPARTEMENT DU NORD

 ARRONDISSEMENT DE DOUAI

 CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2025-004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

<u>Date de la convocation</u> : 27 Février 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Six Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 3 Mars 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 3 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence		X	FALEMPE Marie-Françoise
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Elodie CARPEZA	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	BONNET Guy
	Madame CARPEZA Elodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	FOUCAUT Alain
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
<u>Objet de la délibération</u> : Ratification du changement de dénomination de la « Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent » en « Cœur d'Ostrevent Agglo »	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 11 Votes Contre : 0 Abstention : 1			

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent en date du 28 novembre 2024 portant sur le changement de dénomination en Cœur d'Ostrevent Agglo ;

Vu la consultation des communes membres par l'EPCI concernant ce changement de dénomination ;

Vu la nécessité pour la commune de se prononcer sur cette modification ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent a engagé une réflexion sur son identité et sa communication afin de renforcer sa visibilité et sa cohésion territoriale ;

Considérant que la nouvelle dénomination proposée, Cœur d'Ostrevent Agglo, reflète mieux les réalités géographiques, historiques et économiques du territoire ;

Considérant que ce changement de nom ne modifie en rien les compétences, les statuts ou renforcer son attractivité et sa lisibilité ;

Considérant que la commune de Vred a été consultée et a exprimé un avis favorable à cette modification ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le changement de dénomination de Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent en Cœur d'Ostrevent Agglo,
- De charger le maire de la commune de notifier la présente délibération à Cœur d'Ostrevent Agglo, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner cette modification,
- De transmettre la présente délibération aux services de l'Etat compétents et aux autres partenaires concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Elodie CARPEZA



Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **11 MARS 2025** et de la publication le **11 MARS 2025**

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

